

Concours Départemental de la Sécurité Routière

Année 2016 - 2017



« La dernière classe – Campagne sécurité routière 2016 »



Le bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie organise dans le cadre du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) un concours à destination des écoles, et collèges du département. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les enseignants à la sécurité routière en les rendant acteurs de la prévention.

Article 1 – Modalité de participation

Le concours est ouvert aux élèves scolarisés dans les établissements publics du premier degré (écoles maternelles, élémentaires et primaire) et du second degré (collèges) du département de Savoie et comporte deux catégories :

- 1ère catégorie : écoles maternelles, élémentaires et primaires,
- 2ème catégorie : collèges,

Article 2 - Thématique

La thématique retenue est **« les distracteurs au volant, à vélo ou à pied. Un danger pour moi et pour les autres. »**

Article 3 - Supports

1ère catégorie :

Pour l'année 2016-2017, les élèves devront réaliser **de manière collective** un support destiné à présenter sous forme de jeux éducatif les dangers que représentent les distracteurs au volant, à vélo ou à pied. Chaque support sera accompagné d'une notice d'utilisation présentée sous format A4 comprenant une ou plusieurs photos du support et la règle du jeu. Devra figurer en bas de page l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement. Ce document présentera en annexe les différentes étapes ayant conduit au choix et à la réalisation du support.

Cette production constituera le seul élément d'appréciation dont disposera le jury constitué de membres de l'éducation nationale et du bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie pour établir le palmarès.

2ème catégorie :

Pour l'année 2016-2017, les collégiens devront réaliser des photos ou un photo-roman en répondant aux incitations suivantes :

- 6ème : « **En vélo, je ne porte pas d'écouteurs** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront créer une affiche humoristique illustrant le danger des écouteurs à vélo.
- 5ème : « **Je ne peux pas me passer de mon portable** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront créer une affiche illustrant les dangers du portable sur la route accompagné d'un slogan.
- 4ème : « **je suis prudent sur la route, je ne suis pas prudent** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront mettre en scène ces situations, les prendre en photo et réaliser leur diptyque.
- 3ème : « **Les dangers de la conduite sous l'influence de distracteurs sur un mode décalé et humoristique** » : les élèves par groupe de 2 ou 3 devront réaliser un photo-roman de 6 photos maximum.

L'objet final, la photo, privilégie les arts plastiques, mais cette production peut faire l'objet d'une entrée pluridisciplinaire. D'autre part, ce concours peut s'inscrire dans le cadre d'un parcours citoyen ou dans le cadre de la semaine santé citoyenneté de votre établissement.

Remarque : assurez-vous que les familles ont bien donné leur accord pour que les photos et les films soient publiés (droit à l'image).

Article 4 – Nombre de projets par établissement

Chaque établissement du premier ou du second degré pourra présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient réalisés **par des classes ou groupes d'élèves différents**. Aucun projet individuel ne sera accepté.

Article 5 – Calendrier

La fiche d'inscription complétée est à retourner sous format PDF avant **le 03 février 2017** au bureau de la sécurité routière et police des réseaux à l'adresse : concours.securite.routiere73@gmail.com.

Date limite d'envoi des productions : **19 mai 2017**

Les productions seront déposées sur google drive selon la procédure suivante :

- allez sur google.fr, en haut à droite cliquer sur **connexion**,
- saisir l'adresse email suivante : concours.securite.routiere73@gmail.com, mot de passe : S@voie73
- cliquer en haut à droite sur le carré composé de points (applications google).
- cliquer sur drive, puis sur **nouveau** (à droite), puis importer un fichier, sélectionner le fichier, attendez son transfert.

Remise des prix : **16 juin 2017** à 17h30 à la **Préfecture de Savoie**.

Article 6 – Le jury

Les membres du jury seront désignés parmi les correspondants « sécurité routière » départementaux de l'éducation nationale et les membres du bureau de la sécurité routière et police des réseaux de la préfecture de Savoie.

Les délibérations du jury sont secrètes et leurs décisions sont souveraines et ne peuvent faire l'objet de contestation. Les membres du jury s'engagent ainsi sur le respect des règles de confidentialité. Un prix sera décerné par catégorie comme défini à l'article 1.

Article 7 – Remise des prix

Lors de la cérémonie de remise des prix, une subvention de 500,00 € ainsi qu'un trophée seront remis au représentant du groupe, de la classe ou de l'établissement ayant remporté le premier prix dans chaque catégorie (écoles – collèges).

La date de la cérémonie de remise des prix est fixée **le 16 juin 2017** à 17h30 en préfecture de Savoie.

Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements concernés. Seuls les lauréats seront invités.

Les productions pourront faire l'objet d'une exposition sur les lieux de la cérémonie.

Fiche d'inscription

*A compléter très lisiblement et à retourner
au bureau de la sécurité routière et police des réseaux
avant le 03 février 2017*

École ou Établissement :

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre de classes ou groupes d'élèves participant au concours :

Nom du ou des enseignants :

-
-
-

Nom du directeur de l'école ou de l'établissement :

S'inscrit au concours départemental de la sécurité routière dans la catégorie :
(rayez les mentions inutiles)

- 1ère catégorie – écoles maternelles, élémentaires et primaires
- 2ème catégorie – collèges

Date :

Signature :